

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

**EXTRAIT**

2031111

03/06/97

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 03 JUIN 1997

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept  
et le trois JUIN à dix-sept heures trente.

Approbation du  
Règlement Intérieur  
(Règlement des  
Etudes)

Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean THAON.

9706/03

Présents ou Représentés :

MM BALARELLO, BLANCHI, GILLY, GINESY, GUIGONIS, LORENZI,  
MASCARELLI, MARY, MORANI, OLLIE, THAON, VELAY,  
BALDINI, ALUNI, BARBIER, BELLEOUD, DE COLOMBE,  
FALIBOIS, OTTO, PASCAL, SENECA,  
MMES BELLON, BOURRIER, COHEN, DALMASSO, FORESTIER, RAYBAUD  
SOMARIA, VIANT.

Le Président rappelle que le rapport d'inspection de  
l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, réalisé par  
Monsieur Michel CUKIER, Inspecteur principal du Ministère de la Culture  
affecté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, accordant à notre  
structure l'Agrément du Ministère de la Culture, souligne la nécessité  
de faire approuver par le Comité Syndical le règlement des études  
élaboré par la direction de l'Ecole en concertation avec les  
enseignants afin que celui-ci devienne un document officiel.

Le Président recueille les observations de chacun et  
apporte les explications demandées.

Ce document ayant été transmis pour avis à tous les  
membres du Comité à la suite de la séance du Jeudi 12 Décembre dernier,  
le Président précise qu'aucune demande de modification n'est parvenue à  
l'Ecole Départementale de Musique et que ce document pourra au besoin  
être ultérieurement modifié.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

Adopte le Règlement Intérieur (règlement des études) de l'Ecole  
Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

